

Paris, le 6 juillet 2021

Comité Interministériel du Handicap : **l'APAJH regrette d'avoir appris des « choses que nous connaissions déjà ».**

A l'issue du deuxième Comité Interministériel du Handicap sous la mandature de Jean Castex, l'APAJH regrette un rendez-vous manqué, à l'instar du récent loupé concernant le refus de la déconjonction de l'AAH.

« Nous attendions des engagements forts et concrets envers les personnes en situation de handicap, et au-delà, le sursaut d'un quinquennat qui se voulait être celui de la priorité au handicap. Ce rendez-vous ne nous a appris que des choses que nous connaissions déjà et au final une grosse déception » synthétise Jean-Louis Garcia, président de la Fédération APAJH, à l'issue de sa participation au CIH.

La principale avancée est issue de la concertation concernant les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) avec des engagements déjà annoncés par le gouvernement pour l'évolution de ces dispositifs médico-sociaux pour l'emploi des travailleurs en situation de handicap : *« Il s'agit là de mesures qui vont parfaitement dans le bon sens, d'autant plus qu'elles proviennent d'une réelle concertation menée avec les acteurs engagés, dont les associations gestionnaires, ce que nous avons salué alors que lors des quatre dernières années, la coopération avec le gouvernement n'a pas toujours été aisée, voire rendue compliquée. »*

Certes, des avancées sont à souligner, dont la généralisation des équipes mobiles d'appui à la scolarisation ; l'évolution de la réglementation pour simplifier les procédures de création d'habitat inclusif ; le déploiement de centres ressources à la vie intime, affective et sexuelle ; ou la création des facilitateurs de choix de vie....

Aucune nouvelle annonce forte, et des enjeux oubliés

Mais hormis cela, **peu d'annonces concrètes et engageantes**, voire aucune concernant l'outremer, qui semble totalement oublié : *« Nous avons de grandes attentes, notamment concernant la question du moratoire sur la création de places en ESAT, particulièrement en Guyane, ce qui n'a même pas été évoqué. Trouver une place à chacun nécessite de la souplesse, des dispositifs légers, une articulation intelligente entre circuit ordinaire, aidé et protégé, et une prise en compte de la spécificité des territoires. Un oubli, une fois de plus, pour les 500 personnes en attente en Guyane, sortant de l'IME avec une orientation en ESAT, et toutes celles et ceux en attente d'une place en ESAT dans l'ensemble des territoires. »*

D'autres mesures étaient attendues pour une société inclusive, mais rien :

- L'amélioration du statut et de la formation surtout des Accompagnants d'enfants en situation de handicap (AESH),
- Le déploiement à grande échelle des PIAL renforcés intégrant les équipes mobiles d'appui à la scolarisation,
- La revalorisation de tous les professionnels du secteur social et médico-social quel que soit le métier ou le financeur de la structure,
- Des réponses concrètes pour mieux accompagner les jeunes en situation de handicap confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE)...

Un quinquennat qui aura échoué à faire du handicap une réelle priorité ?

Si nombre de mesures pour les droits des personnes en situation de handicap, de leur pouvoir d'agir, se mettent en place depuis 2017 : Droit de vote pour les personnes en situation de handicap, plateformes de diagnostic et d'intervention précoce des troubles du neuro-développement, accélération de l'externalisation des unités d'enseignement, nombreuses créations d'UEMA et UEEA, élargissement du périmètre de la PCH et suppression de la limite d'âge des 60 ans, extension des dispositifs d'emploi accompagné, création d'une aide à la vie partagée, facilitation de l'accès aux aides techniques ; congé 'proche aidant' ...

L'APAJH est consternée quant aux choix faits notamment sur la PCH* dont de trop nombreuses personnes en situation de handicap mental ou psychique sont exclues, ou le déni de démocratie lorsque le gouvernement a fait le choix de l'obstruction avec un vote bloqué, interdisant le débat, ne permettant pas la déconjugalisation de l'Allocation Adulte Handicapé, et de ce fait l'autonomie des personnes en situation de handicap.

« Mais si l'on doit tirer le bilan, comme cela a été fait durant le CIH, beaucoup d'opérations n'ont été que des actions de communication. Le CIH ne nous a pas fourni de perspectives nouvelles : les actions engagées vont s'étendre, se pérenniser ou non, tandis que des réflexions vont démarrer sans aboutir d'ici la prochaine échéance électorale de 2022, comme par exemple la formation des enseignants à l'Ecole inclusive ou les schémas directeur handicap dans les universités. Nous ne pouvons que le déplorer et regretter le dialogue trop souvent compliqué avec plusieurs ministères. » conclut Jean-Louis Garcia.

*PCH : prestation de compensation du handicap

A propos de la Fédération APAJH...

Créée en février 1962, l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés), association militante et gestionnaire, est le premier organisme en France à considérer et accompagner tous les types de handicaps : physiques, mentaux, sensoriels, psychiques, cognitifs, polyhandicaps, troubles de santé invalidants ... La Fédération, qui compte 14 000 collaborateurs, fait avancer la réflexion et l'action pour assurer à chacun un égal accès aux droits (droit à l'école, droit à la vie professionnelle, droit à la vie sociale et culturelle...). Présente dans 93 départements, elle accompagne 32 000 personnes en situation de handicap, mineures comme adultes, dans près de 700 établissements ou services. Trois principes guident son action : laïcité, solidarité, et citoyenneté.

Céline DIAZ – 06 30 43 60 01

c.diaz@apajh.asso.fr